

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2008

RÉFORME DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI - (n° 578)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 145

présenté par
M. Muzeau, Mme Fraysse, Mme Amiable, MM. Braouezec et Gosnat

ARTICLE 2

Dans l'alinéa 23 de cet article, substituer aux mots :

« conseil d'administration »,

les mots :

« ministre chargé de l'emploi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit, avec cet amendement, de s'assurer de la maîtrise publique des orientations de la nouvelle institution.